



DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
DE VALENCIENNES

SERVICE  
**Politique de la Ville**

**DELIBERATION**  
**2024/N°59**

**Nombre de Conseillers : 33**  
**en exercice : 33**  
**Présents : 26**  
**Abstentions : 29**

DATE D'AFFICHAGE  
**Le 31 Octobre 2024**

DATE DE CONVOCATION  
**Le 30 Octobre 2024**

**OBJET:**

**Signature de la convention  
cadre de la cité éducative  
des 4 chemins solidaires »  
sur la période de 2025 à  
2027**

Maire  
certifie sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire de cet acte  
et informe que la présente délibération  
peut faire l'objet d'un recours pour  
excès de pouvoir devant le Tribunal  
administratif de Lille dans un délai de  
2 mois à compter des formalités  
de publication et de transmission en  
préfecture.  
Le tribunal administratif peut être  
contacté par l'application informatique  
« télérecours citoyens » accessible par  
le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

19/11/2024  
ID : 059-215901125-20241107-D59\_2024-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE AU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du JEUDI 07 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le sept Novembre à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis Salle Delannoy sur la convocation qui leur avait été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la loi du 5 avril 1884.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

**PRESIDENCE de** : Madame Sylvia DUHAMEL, Maire

**Étaient présents** : Mme DUHAMEL Sylvia, M. LEMAIRE Pascal, M. BROGNIET Patrick, Mme CARRE Danyla, M. LEGRAND Francis, Mme LUDOVISI Brigitte, Mme GILBERT Stéphanie, M. DRUESNE Patrick, Mme DUPUIS Michèle, Mme GILSON Emmanuelle, M. BIGAILLON Laurent, M. LEMAY Frédéric, Mme. BELABDLI Angélique, M. WALCZAK Sylvain, Mme MENDOLA Nunziata, M. AULOTTE Jean-Luc, Mme LEROUX Christiane, M. GUIDEZ-EL HILAL Slimane, Mme LEROY Véronique, M. RICHEZ Régis, Mme VANDEPUTTE Valérie, M. DELCOURT Benjamin, Mme CANIAU Nathalie, M. MOULIN Jérôme, M. GOSTIAUX Philippe, M. LECLERCQ Jacques,

**Conseillers ayant donné procuration** :

Mme DELGARDE Marie-Tiphaine procuration Mme DUHAMEL Sylvia, Maire

Mme PAGLIA Sylvia procuration M. WALCZAK Sylvain

M. JEZEK Christophe procuration M. LEMAIRE Pascal

**Absents excusés** : M. BECOURT Julien - Mme DYTRYCH Anne - M. MUSY Frédéric

**Absent** : M. DECROIX Patrick

Considérant la convention cadre triennale CE 4C ;

Considérant la convention de Mutualisation des fonds cité CE4C ;

Considérant le protocole de fonctionnement ;

Considérant la précédente convention triennale prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022, et que celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2024 et qu'elle formalisait la labellisation de ladite cité éducative ;

Considérant que les services de l'Etat ont proposé aux communes concernées (Beuvrages, Bruay sur l'Escaut, Escautpont et Raismes) ainsi qu'à l'Education Nationale de reconduire la labellisation pour une période de 3 ans (2025-2027), selon les modalités actuelles

Considérant le partenariat engagé par l'ensemble des signataires (Villes, Etat et Education Nationale) autour de 3 axes prioritaires, à savoir conforter le rôle de l'école, promouvoir la continuité éducative et ouvrir le champ des possibles ;

Considérant le recrutement par la cité éducative dans le cadre de fonds dédiés à l'ingénierie d'une cheffe de projets assurant la coordination et le suivi du dispositif ainsi que la saisie du bilan triennal ;

Considérant l'avis favorable de la commission Politique de la Ville du 23 octobre 2024 ;

Il est demandé au Conseil Municipal

- d'approuver la candidature pour le renouvellement de la labellisation « Cité Educative » pour les communes de Beuvrages, Bruay sur l'Escaut, Escautpont et Raismes selon les mêmes modalités de fonctionnement,
- et d'autoriser Madame le Maire à signer la lettre d'intention de renouvellement du label, ainsi que les conventions de partenariats et de financement relatives aux projets retenus dans le cadre dudit label ;

Après discussion, les membres du Conseil Municipal adoptent la délibération décrite comme ci-dessus à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



S. DUHAMEL.

Signée le 12/11/2024  
Transmis en préfecture 19/11/2024  
Publié sur le site le 19/11/2024



## Cité Éducative Solidaire des Quatre Chemins



La ministre de l'Éducation nationale et de  
la Jeunesse

La secrétaire d'État chargée de la  
Citoyenneté et de la Ville

**Objet : renouvellement du label de la Cité éducative de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont,  
Raismes**

Madame la ministre,

Madame la secrétaire d'État,

Par la présente, les communes de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Raismes, la Préfecture du Nord et la direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Nord confirment leur volonté commune de poursuivre leur engagement dans la démarche des Cités éducatives et déclarent candidater au renouvellement du label de la Cité éducative de Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Escautpont, Raismes nommée Cité Éducative Solidaire des Quatre Chemins (CES4C). Le Conseil Municipal de Bruay-sur-l'Escaut aura lieu le 7 novembre 2025, la commune ne revêt pas de difficulté particulière à l'approbation de ce renouvellement.

Dans ce cadre, le dossier de candidature au renouvellement du label a été transmis à la coordination nationale via la plateforme Sphinx en date du 14/10/2024 conformément à l'instruction du 09/10/2024.

Nous vous remercions de bien vouloir agréer, Madame la ministre, Madame la secrétaire d'État, nos salutations distinguées.

Le Maire de Beuvrages  
ou son représentant



Le Maire de Bruay-sur-  
l'Escaut ou son  
représentant



Le Maire d'Escautpont  
ou son représentant



Le Maire de  
Raismes ou son  
représentant



Le Préfet du Nord  
ou son représentant

  
Fabienne Decoltrignies

Le Directeur académique des services  
de l'Éducation nationale du Nord ou son  
représentant



Olivier COTTET